

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2015

Le dix-huit février 2015 à 20 heures 32, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Étaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ribeiro-Rego, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, M. Mauriéras, M. Gardette, M. Gabard, Mme Tesson, Mme Ziegler, Mme Daninthe, M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond, M. Derrien, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées et représentées :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)
Mme Baillon (pouvoir à M. Derrien)

Était absent excusé :

M. Moutinho.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 32.

M. Pierre Hautot est désigné secrétaire de séance.

- Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2014 : adopté par 19 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 3 contre (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond).
- Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2014 : adopté par 19 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 3 contre (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond).
- Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2014 : MM. Bouillette et Derrien absents lors de la réunion s'abstiennent. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2014 : M. Beaudoir absent lors de cette séance s'abstient. Le procès-verbal est adopté par 19 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 3 contre (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond).

Départ de Sébastien GABARD à 20h45

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 18 décembre 2014 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

FINANCES COMMUNALES

1) Budget principal - Exercice 2014.

1-1 Compte administratif 2014

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités, Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Mme Daninthe est désignée Présidente.

| |
|--|
| <p>Votants : 20 (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 3 (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond) Suffrages exprimés : 17 Pour : 17</p> |
|--|

Le conseil municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif de l'exercice 2014 qui présente les résultats suivants :

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------------|------------------------|-----------------------|
| | DEPENSES ou DÉFICIT | RECETTES |
| Total des mandats | 1 351 775,50 € | |
| Total des titres | | 1 208 297,36 € |
| Déficit 2014 | 143 478,14 € | |
| Déficit reporté 2013 | 130 307,35 € | |
| Résultat de clôture | 273 785,49 € | |

| FONCTIONNEMENT | | |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | DEPENSES | RECETTES ou EXCÉDENT |
| Total des mandats | 1 755 209,91 € | |
| Total des titres | | 2 338 536,76 € |
| Excédent 2014 | | 583 326,85 € |
| Excédent reporté 2013 | | 388 932,70 € |
| Excédent global de clôture | | 972 259,55 € |

| RESTES A RÉALISER | | |
|-------------------------------|----------------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 781 600,00 € | 504 060,00 € |
| Déficit des restes à réaliser | 277 540 ,00 € | |

| | |
|--|---------------------|
| DEFICIT d'investissement de clôture soit un besoin total de financement | 551 325,49 € |
|--|---------------------|

1-2 Compte de gestion du Trésorier

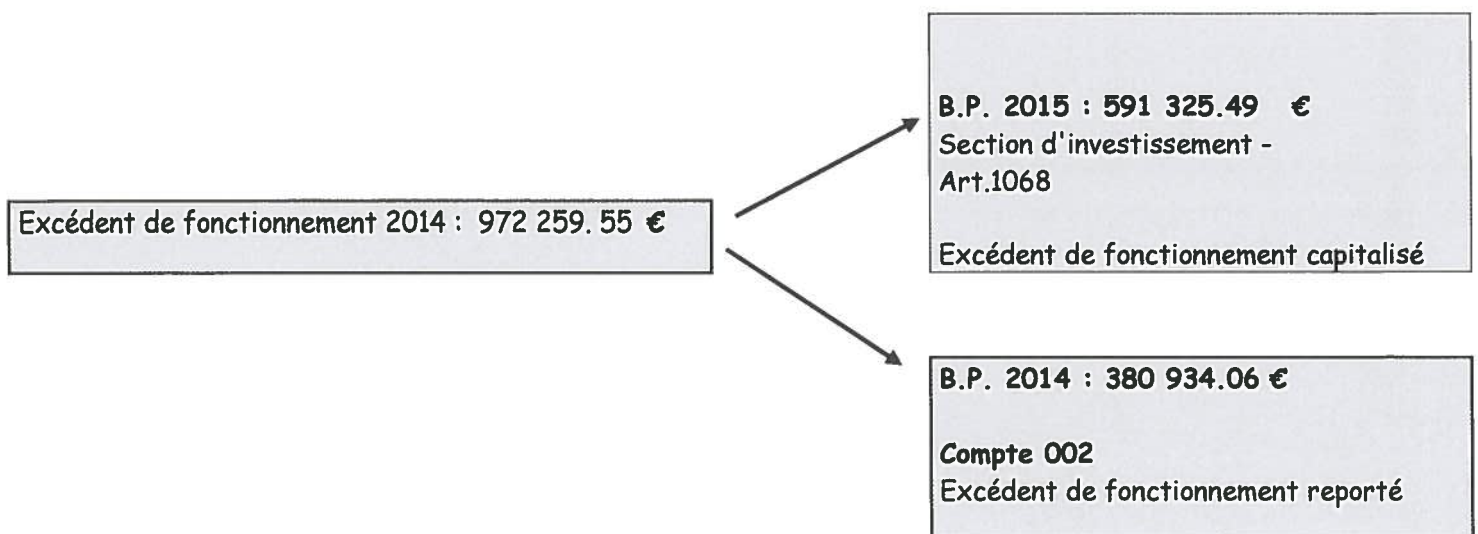
Votants : 21
 Abstention : 1 (M. Bouillette)
 Suffrages exprimés : 20
 Pour : 20

- Le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

1-3 Affectation des résultats

Votants : 21
 Abstentions : 2 (MM. Bouillette, Rémond)
 Suffrages exprimés : 19
 Pour : 19

- Le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter au budget principal 2015 le résultat issu du compte administratif, comme suit :



2) Budget Assainissement - Exercice 2014.

2-1 Compte administratif du service d'assainissement

Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Mme Daninthe : présidente.

Votants : 20 (dont 2 pouvoirs)
Abstentions : 3 (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond)
Suffrages exprimés : 17
Pour : 17

- Le conseil municipal VOTE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2014 du Service Public d'Assainissement qui présente les résultats suivants :

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

| INVESTISSEMENT | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES DEFICIT | RECETTES |
| Total des mandats | | 190 504,12 € |
| Total des titres | 171 382,16 € | |
| Déficit 2014 | 38 111,81 € | |
| Excédent 2013 reporté | | 190 504,12 € |
| Résultat de clôture | | 152 392,31 € |

| EXPLOITATION | | |
|----------------------------|-------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Total des mandats | 57 441,83 € | |
| Total des titres | | 165 122,76 € |
| Excédent 2014 | | 107 680,93 € |
| Excédent 2013 | | 887 119,37 € |
| Excédent global de clôture | | 955 304,42 € |

| RESTES A REALISER | | |
|-------------------------------|---------------------|----------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 220 000,00 € | |
| Déficit des restes à réaliser | 220 000,00 € | |

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Déficit d'investissement | 67 607,69 € |
|--------------------------|--------------------|

2-2 Compte de gestion du service assainissement

Votants : 21
Abstention : 1 (M. Bouillette)
Suffrages exprimés : 20
Pour : 20

- Le conseil municipal **DÉCLARE** à l'unanimité des suffrages exprimés que le compte de gestion relatif au service d'assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-3 Affectation des résultats

Votants : 21
Abstentions : 3 (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond)
Suffrages exprimés : 18
Pour : 18

- Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter au budget du service assainissement 2015 le résultat issu du compte administratif, comme suit :

Excédent de fonctionnement 2014 : 955 304,42 €

B.P. 2015 : 567 607,69 €

Section d'investissement -
Art.1068

Excédent de fonctionnement capitalisé

B.P. 2015 : 387 696,73 €

Compte 023

Excédent de fonctionnement reporté

3) Association - Acompte subvention.

- Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :
 - DE VERSER à titre d'avance sur la subvention 2015 la somme de 4 000 € au comité des fêtes pour l'organisation de la Mi-Carême.

- **DE REMBOURSER** une somme de 379,88 € au comité qui a acheté quatre sapins flockés pour les décorations de Noël.

ENFANCE ET JEUNESSE

4) Projets d'école - 2014 - 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de subventionner :
 - les projets d'animation pédagogique de l'école maternelle Aux jolis pommiers à hauteur de 3 800 € (classes poney, carnaval et séances de cinéma au Centre Yves Montand).
- **FIXE** à 12 € la dotation par élève pour la sortie de fin d'année à verser à chacune des coopératives scolaires.

5) Projet de construction d'un restaurant scolaire - Mise en place d'un comité de pilotage.

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre en place un comité de pilotage chargé d'étudier le projet de construction d'un restaurant scolaire
- **PROCÈDE** au vote des élus appelés à siéger au sein de ce comité :

Ont obtenu :

- Daniel Vereecke : 21 voix
- Dominique Labarre : 21 voix
- Jacky Beaudoir : 21 voix
- Françoise Ribeiro-Rego : 21 voix
- Georges Berson : 21 voix
- Christèle Marin : 21 voix
- Bériza Ziegler : 20 voix
- Céline Tesson : 20 voix
- Thierry Rémond : 13 voix
- Alain Bouillette : 3 voix

Siègeront au comité de pilotage :

Mme le Maire, présidente,
M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Françoise Ribeiro-Rego, M. Berson,
Mme Marin, adjoints,
Mme Ziegler, Mme Tesson, M. Rémond, conseillers municipaux.

Siègeront également occasionnellement Madame Clément-Lacaze, agent affecté au restaurant scolaire, un représentant de l'ILEP, gestionnaire de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire et deux représentants des parents d'élèves désignés par l'APEEPM.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

6) Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) - Groupement d'achat électricité et services associés - Adhésion.

Le conseil municipal **AUTORISE** unanimement l'adhésion de la commune de Sainte-Geneviève au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60). (Les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 KVA étant supprimés à partir du 1^{er} janvier 2016, la commune, disant de deux tarifs jaunes et d'un point forain, a l'obligation de mettre en concurrence des fournisseurs)

PERSONNEL

7) Création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

- Le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en contrat d'accompagnement à l'emploi à raison de 24 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an, à partir du 1^{er} avril 2015 et **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer la convention à conclure avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES GÉNÉRALES

8) Commission de Délégation de Service Public - Désignation.

- Le conseil municipal **DÉCIDE**, après avoir voté par 20 voix pour et 1 contre (M. Bouillette) de voter à main levée la désignation des membres de la commission de Délégation du Service Public (DSP) spécifique à l'accueil péri-scolaire et de loisirs, au service de restauration scolaire et aux temps d'activités péri-éducatives.

➤ Sont désignés :

Membres titulaires :

- Daniel VEREECKE (21 voix)
- Christèle MARIN (21 voix)
- Bériza ZIEGLER (20 voix)

Membres suppléants :

- Anne Marie Krauzé (21 voix)
- Jacky Beaudoir (21 voix)
- Dominique Labarre (20 voix)

Madame le Maire est présidente de droit.

9) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - 2013.

- Le conseil procède au vote :

| |
|---|
| Votants : 21 |
| Abstentions : 3 (M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond) |
| Suffrage exprimés : 18 |
| Pour : 18 |

EST APPROUVÉ à l'unanimité des suffrages exprimés le contenu du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2013.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Préau du collège Léonard de Vinci** : suite au dernier conseil d'administration du collège, Mme Barbier attire l'attention de Mme le Maire sur l'absence de préau dans cet établissement. La construction de cet équipement est de la compétence du Département, néanmoins Madame le Maire en parlera au président du conseil général, M. Rome, et au premier vice-président, M. Vantomme, quand elle les rencontrera.
- **Mise en place des classes de neige** : en réponse à M Bouillette qui disait être à l'origine de la mise en place des classes de neige lors d'une précédente réunion, Madame le Maire précise que c'est en 1982 que le conseil municipal dans lequel elle siégeait, a instauré les classes de neige comme l'atteste un article paru dans le n°6 de l'Echo Génovéfain. Lecture est faite de cet article.
- **Réunion avec les commerçants et artisans** de la rue Nationale le lundi 23 février à 15 heures au sujet de la zone bleue : à l'observation de M. Rémond qui regrette de ne pas avoir été invité à cette réunion, Madame le Maire lui répond que seuls les adjoints y sont associés. Elle ne repousse pas pour autant sa présence s'il le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

8002

Fait à Sainte-Geneviève, le 23 février 2015.

Le Secrétaire,



Pierre HAUTOT

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL